



AVIS DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-R-269

Est, par la présente, donné par le soussigné, Jonathan Lessard, directeur général de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, que le Conseil municipal a adopté à sa séance régulière tenue le 1er février 2021 le règlement qui suit:

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-R-269 DÉCRETANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNEE FINANCIERE 2021

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité et il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu ce 2 février 2021

Jonathan Lessard, ing.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à partir de 09h00 heures le 2^e jour de février 2021 sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et sur le site Internet de la Municipalité, tel que le prévoit le règlement 2019-R-260 sur les modalités d'affichage des avis publics.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce 2^e jour de février 2021.

Jonathan Lessard, ing.
Directeur général et secrétaire-trésorier